Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213502586-20260625-2026_250626_51-DE

delib 2026_25062026_51

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Saint Malo
Canton de Combourg
**COMMUNE DE SAINT BRIEUC DES IFFS – 35630**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 25 Juin 2026 à 20h00

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 8
Nombre de votants : 9
Nombre d'absents excusés : 2
Nombre d'absents non excusés : 1

Date de la convocation : 18/06/2026
Date de la publication : 18/06/2026
Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 02/07/2026

**PRÉSENTS** : M. MILLET Serge – M. LE LIÈVRE DE LA MORINIÈRE Bernard – Mme LE MER Anne – M. FROGER René – Mme LOUAPRE Michèle – Mme MORVAN Christine – M. FONTAINE Antoine – Mme BRAULT Virginie
**ABSENTS EXCUSÉS** : M. KEROMEST Tugdual ***(a donné pouvoir à Mme LE MER Anne)*** – Mme LALONNIER Marjorie ***(a donné pouvoir à Mme DEMARQUAY Marie-Thérèse)***
**ABSENTS NON EXCUSÉS** : Mme DEMARQUAY Marie-Thérèse
**SECRETAIRE** : Mme MORVAN Christine

## 14. PARTICIPATION 2025-2026 AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DE L'ÉCOLE PRIVÉE DE TINTÉNIAC

Monsieur le 1er Adjoint informe que selon la circulaire préfectorale concernant l'année scolaire 2025-2026, la participation des collectivités de résidence aux charges de fonctionnement des écoles privées implantées sur le territoire d'autres communes, a été déterminée de la façon suivante :

**1 554,00 €** pour un enfant en classe maternelle (1 523,00 € l'année précédente)
**493,00 €** pour un enfant en classe primaire ( 476,00 € l'année précédente)

➔ Le coût d'un élève en maternelle évalué par l'école publique de Tinténiac (**1 872.54 € par élève**) étant **plus élevé** que le coût moyen départemental pour les **maternelles**, c'est le coût moyen départemental qui sera pris en compte pour les maternelles.

➔ Le coût d'un élève en élémentaire évalué par l'école publique de Tinténiac (**461.30 € par élève**) étant **moins élevé** que le coût moyen départemental pour les **primaires**, c'est le coût de l'école publique qui sera pris en compte pour les primaires.

L'école privée de Tinténiac a communiqué la liste des enfants résidant à Saint Brieuc des Iffs et fréquentant cet établissement :

- 5 élèves en maternelle x 1 554.00 € = 7 770.00 €
- 1 élève en primaire x 461,30 € = 461.30 €

Soit un total de **8 231.30 €** pour l'année scolaire 2025-2026.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213502586-20260625-2026_250626_51-DE

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**- ACCEPTE la participation de la commune aux frais de scolarité de l'école privée de Tinténiac pour l'année scolaire 2025-2026 pour un montant de 8 231.30 €.**

*Le Maire,*
*Serge MILLET*

*La secrétaire de séance,*
*Christine MORVAN*

